

## ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE 2025



Écart de rémunération entre les hommes et les femmes

**37/40 pts**

**35/35 pts**



Écart de taux d'augmentations individuelles hors promotion entre les hommes et les femmes

Écart de taux de promotion entre les femmes et les hommes



**Non calculable**

**5/10**



Nombre de salarié du sexe sous-représenté dans les 10 plus hauts salaires

% de salariées augmentées à leur retour de congé maternité



**Non calculable**

- L'indicateur sur le retour de congé maternité est non calculable, car aucune salariée concernée n'était éligible à une augmentation correspondant aux critères définis par la réglementation. Bien que trois salariées aient reçu une augmentation après leur retour, cela ne permet pas de calculer l'indicateur, qui exige une comparaison avec les augmentations accordées aux autres salariés pendant leur absence.
- L'indicateur sur l'écart de taux de promotion entre les femmes et les hommes est également non calculable, car aucune promotion n'a été accordée au cours de la période de référence. En l'absence de promotions, aucun écart ne peut être mesuré.

**Résultat final: 91/100**